

23 DEC. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 19 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 11 décembre par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Nadine LECLERCQ (Arronville), Isabelle MEZIERES, Sabina COLIN, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Dorothéa OBERTI, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MEZIERES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Catherine AZE, Géraldine DUVAL, (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPE (Hédouville), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard).

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Marc LE BOURGEOIS (Auvers-sur-Oise) a donné pouvoir à Isabelle MEZIERES, Michel RAYROLE (Auvers-sur-Oise) a donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Gérard LEROUX (Ennery) a donné pouvoir à Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery) a donné pouvoir à Marion WALTER, Henri JALLET (Ménouville) a donné pouvoir à Christian PION, Chantal DESHONS (Nesles-la-Vallée) a donné pouvoir à Christophe BUATOIS, Anne SAGLIER (Valmondois) a donné pouvoir à Eric BAERT.

Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	31
Présents :	24
Votants :	31

Installation de deux nouveaux élus communautaires

DÉLIBÉRATION 2020-62 (gestion)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Electoral et notamment l'article L 273-10,

VU la démission de Monsieur Michel JABOT, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 19 octobre 2020.

VU la démission de Madame Sylvie JACQUEMIN, Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en date du 19 octobre 2020.

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer Monsieur Michel JABOT suite à la démission de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer Madame Sylvie JACQUEMIN suite à la démission de ses fonctions de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

CONSIDERANT que selon l'article L.273-10 du Code Electoral, « lorsque le siège d'un Conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que

ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu Conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller communautaire sur laquelle le Conseiller à remplacer a été élu. »

CONSIDERANT que Monsieur Eric COLIN, suivant sur la liste « TOUS UNIS POUR AUVERS », est appelé à siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

CONSIDERANT que Madame Dorothéa OBERTI, suivante sur la liste « TOUS UNIS POUR AUVERS », est appelée à siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Michel JABOT de ses fonctions de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PREND ACTE** du remplacement de Monsieur Michel JABOT par Monsieur Eric COLIN en qualité de Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
- **PREND ACTE** de la démission de Madame Sylvie JACQUEMIN de ses fonctions de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

- **PREND ACTE** du remplacement de Madame Sylvie JACQUEMIN par Madame Dorothée OBERTI en qualité de Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Compte-Rendu annuel d'activités de la SEMAVO

DÉLIBÉRATION 2020-63 (gestion, développement économique)

Vu l'article L 1523-3 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme ayant pour objet de permettre à la Communauté de communes d'exercer son droit de contrôle comptable et financier de l'opération concédée ;

Vu la Convention Publique d'Aménagement notifiée le 14 juin 2005 et ses avenants, par lesquels la Communauté de communes a confié à la SEMAVO l'aménagement du parc d'activités des Portes du Vexin à Ennery ;

Vu le compte rendu d'activités établi par la SEMAVO, présentant les dépenses et les recettes de la ZAC réalisées au 31 décembre 2019 ainsi que les prévisions jusqu'au terme de l'opération ;

Considérant que ce document est soumis à l'examen du Conseil Communautaire, qui se prononce par un vote,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu annuel d'activités de la SEMAVO, portant sur la ZAC des Portes du Vexin établi au 31 décembre 2019.

Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire

DÉLIBÉRATION 2020-64 (gestion)

Madame la Présidente expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque Conseiller Communautaire.

Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 23 voix POUR et 8 voix CONTRE (Olivier Deslandes, Marion Walter, Marie-Agnès Pitois, Eric Baert, Anne Saglier, Matthieu Laurent, Gérard Leroux, Alain Vaillant)

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Communautaire dans les conditions exposées par Madame la Présidente, annexé en pièce jointe.

Modification du règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie « Pommes de Reinette »

DÉLIBÉRATION 2020-65 (Enfance)

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales demande une modification du règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie « Pomme de Reinette ».

Considérant qu'il convient de modifier ce document,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la modification du règlement de fonctionnement de la halte-garderie « Pomme de reinette ». Cette modification fait suite à une demande la Caisse des Allocations Familiales qui subventionne ces établissements.

Signature de la Convention Territoriale Globale

DÉLIBÉRATION 2020-66 (Enfance)

Considérant la nécessité de signer la Convention Territoriale Globale initiée par la CAF,

La Convention Territoriale Globale consiste à signer un partenariat entre la Caisse des Allocations Familiales, la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et les communes d'Auvers-sur-Oise et de Butry-sur-Oise.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant les acteurs concernés : habitants, les élus, associations, les collectivités territoriales ...

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;

- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants ;
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf du Val d'Oise, l'intercommunalité du Sausseron Impressionnistes et les communes d'Auvers-sur-Oise et de Butry-sur-Oise, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la convention. La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale.

Participation au fonds de résilience de la région Ile-de-France

DÉLIBÉRATION 2020-67 (gestion, développement économique)

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2017-2021 adopté par la délibération n° CR 230-16 du 14 décembre 2016,

Vu la délibération CR 2020-029 du 11 juin 2020 approuvant la convention ayant pour objet la création du fonds de résilience,

Vu la délibération CR 2020-029 du 11 juin 2020 autorisant certaines collectivités infra-régionales d'Ile-de-France ou les EPCI-EPT à abonder le « Fonds de résilience » définis et mis en place par la Région,

Vu le projet de convention au Fonds de résilience,

Considérant la crise du covid-19 qui a très fortement impacté l'économie des entreprises,

Considérant que, pour relancer l'activité des TPE/PME, la Région Ile-de-France a créé un Fonds de Résilience en partenariat avec la Banque des territoires et les EPCI franciliens,

Considérant que le Fonds est une avance remboursable pour les entreprises fragiles et/ou endettées,

Considérant que le Fonds s'adresse aux entreprises, comprenant de 0 à 20 salariés qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire,

Considérant que le montant qui pourra être octroyé à l'entreprise éligible sera compris entre 3 000 et 100 000 euros,

Considérant que l'instruction des dossiers sera menée par InitiActive Ile-De-France pour notre territoire et que les demandes seront préalablement à déposer en ligne,

Considérant que le montant du Fonds demandé par la Région à la communauté de communes Sausseron Impressionnistes est de 23 790 euros,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion au Fonds de résilience de la Région Ile de France, en contrepartie du versement d'une avance remboursable de 23 790 euros,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention autorisant notre EPCI à abonder le « Fonds de résilience » défini et mis en place par la Région IDF, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Signature de la convention du fonds de résilience avec l'association Initiactive Ile-de-France

DÉLIBÉRATION 2020-68 (gestion, développement économique)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu le régime d'aide d'Etat SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19: Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France CR 2020-029 du 11 juin 2020 abondant le fonds Résilience,

Vu le courrier de proposition création et gestion d'un fonds Résilience TPE et structures de l'ESS en date du 23 mai 2020,

Vu la décision du Comité National d'Engagement de la Banque des Territoires en date du 3 juin 2020 portant la référence n°89 117,

Considérant que dans le cadre de son plan de relance de l'activité économique francilienne, la Région a décidé de créer avec InitiActive Ile-de-France et la Banque des Territoires, le Fonds de résilience,

Considérant que la Communauté de Commune Sausseron Impressionnistes s'engage à verser un apport associatif avec droit de reprise, à l'association en vue d'abonder le Fonds de résilience Ile-de-France & Collectivités,

Considérant que l'association InitiActive est en charge de la gestion de l'enveloppe financière destinée au financement des avances remboursables,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec l'association InitiActive Ile-de-France.

Désignation de délégués

Commission Solidarité

DÉLIBÉRATION 2020-69 (solidarité)

CONSIDERANT la demande de la commune de Menouville d'ajouter un membre à la Commission solidarité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de la commission Solidarité présidée par Madame Cécile HÉBERT-JACQUET. Les membres sont les suivants :

ASSAOUI Samuel et LEGRAND Axelle (AUVERS-SUR-OISE), DUVAL Géraldine, NOEL Claude et AZE Catherine (BUTRY-SUR-OISE), BUATOIS Christophe (NESLES-LA-VALLÉE), SAGLIER Anne (VALMONDOIS), DILLENSERGER Serge et KIRCHHOFFER Dominique (ENNERY), CROCHOT Valérie (MENOUVILLE)

Modification de délégués

Commission Culture, Sport et Loisirs

DÉLIBÉRATION 2020-70 (culture, sport et loisirs)

Vu la demande de la commune de Menouville d'ajouter un membre à la Commission Culture,

Vu la démission de Madame Sylvie JACQUEMIN, Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier les membres de la commission Culture, Sport et Loisirs qui est présidée par le Vice-Président chargé de la Culture, du Sport et des Loisirs, Monsieur Claude NOEL,
- **PREND ACTE** de l'ajout de Monsieur Sébastien ANCLIN de la commune de Menouville à la Commission Culture, Sport et Loisirs,
- **PREND ACTE** du remplacement de Madame Sylvie JACQUEMIN par Monsieur MEZIERES Christophe en tant que membre de la commission Culture, Sport et Loisirs.

Modification de délégués

Commission Finances et DSP

DÉLIBÉRATION 2020-71 (Finances et DSP)

Vu la démission de Monsieur Michel JABOT, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier les membres de la commission Finances et DSP qui est présidée par la Présidente Isabelle MÉZIÈRES et composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants.
- **PREND ACTE** du remplacement de Monsieur JABOT Michel par Madame OBERTI Dorothée en tant que membre de la commission Finances et DSP.

Modification de délégués

Commission d'appel d'offres

DÉLIBÉRATION 2020-72 (gestion, appels d'offres)

Vu la démission de Monsieur Michel JABOT, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier les membres de la commission d'appel d'offres qui est présidée par la Présidente Isabelle MÉZIÈRES et composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants.
- **PREND ACTE** du remplacement de Monsieur JABOT Michel par Madame OBERTI Dorothea en tant que membre de la commission d'appels d'offres.

Modification de délégués

SMBO Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise

DÉLIBÉRATION 2020-73 (gestion)

Vu la démission de Madame Audrey JOLY, 2^{ème} Adjointe au Maire à Butry-sur-Oise et déléguée suppléante au SMBO,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier les membres qui représentent la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise.
- **PREND ACTE** du remplacement de Madame Audrey JOLY par Monsieur Benoît DUMONT en tant que délégué suppléant (Butry-sur-Oise).

Désignation des représentants communautaires

Conseil d'administration Initiative 95

DÉLIBÉRATION 2020-74 (gestion)

Vu la demande d'Initiative 95 en date du 09 octobre 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'administration Initiative 95 : Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), titulaire, Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), suppléant.

Etablissement public foncier d'Ile de France (EPF IF)

DÉLIBÉRATION 2020-75 (gestion)

Vu la demande formulée par mail en date du 05 novembre 2020 par le EPFIF,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** pour représenter la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France : Isabelle Mézières (Auvers-sur-Oise), titulaire.

Exonération de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

DÉLIBÉRATION 2020-76 (gestion, TEOM)

- **Vu** l'article 1521-III.1 du code général des impôts,
- **Vu** la demande d'exonération de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'année 2020, de l'établissement Kruczowy, domicilié Route de Beauvais à Hérouville-en-Vexin, en date du 31 janvier 2020 ;
- **Vu** le courrier du SMIRTOM du 09 octobre 2019,
- **Vu** le courrier de la ville d'Hérouville-en-Vexin du 07 septembre 2020,
- **Considérant** que selon les données relevées par le SMIRTOM, aucun camion de collecte ne circule sur la route de Beauvais à Hérouville-en-Vexin ;
- **Considérant** que l'établissement Kruczowy a contracté un contrat avec la société Sevia-Veolia pour la collecte d'huiles usagées,
- **Vu** le mail en date du 12 octobre 2020 de la Préfecture du Val d'Oise indiquant que la délibération doit intervenir avant le 15 octobre d'une année pour être applicable à compter du 1er janvier de l'année suivante (art.1639 A bis II. du CGI), et qu'il convient de délibérer pour l'exonération de l'année 2021 et non pour l'année 2020.
- **Considérant** que la Préfecture du Val d'Oise invite à réunir le conseil communautaire afin de délibérer en ce sens.

- Ayant Entendu l'exposé de la présidente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 25 voix POUR et 6 voix CONTRE (Marion Walter, Marie-Agnès Pitois, Olivier Deslandes, Matthieu Laurent, Gérard Leroux, Alain Zimmermann),

- **APPROUVE** la demande d'exonération de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2021.

Décision Modificative N°1/2020 – Budget Principal

DÉLIBÉRATION 2020-77 (finances)

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2020 de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,

Vu l'absence de crédits en section d'investissement au compte 2051 – Concessions et droits similaires (chapitre

20) et au compte 20414 – Subventions d'équipement aux communes membres du GFP (chapitre 204),

Vu les crédits disponibles en section d'investissement au compte 21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (chapitre 21),

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
COMPTE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions et droits similaires	21 696.00 €	
20414	Subventions d'équipement aux communes	45 000.00 €	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	- 66 696.00 €	
TOTAL GENERAL		0.00 €	0.00 €

Modification du tableau des effectifs du personnel communautaire

DÉLIBÉRATION 2020-78 (finances, ressources humaines)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs qui n'a pas été mis à jour depuis le 27 juin 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste de Rédacteur à temps complet au sein du service de la Direction de l'Administration Générale et des Ressources afin de renforcer le service,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire à ce titre de modifier le tableau des effectifs,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Marion Walter, Marie-Agnès Pitois, Olivier Deslandes, Eric Baert, Anne Saglier, Matthieu Laurent et Gérard Leroux)

- **MODIFIE** au 19 décembre 2020 le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- ✓ **Création d'un poste de Rédacteur à temps complet**
- ✓ **Création d'un poste d'Attaché à temps complet**

- **APPROUVE** au 19 décembre 2020 le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.

Commission des impôts directs

DÉLIBÉRATION 2020-79 (Administration générale)

La Présidente expose au Conseil que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le Président de l'EPCI (ou son représentant)
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants

Il précise que cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales, :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale

L'organe délibérant de la Communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la Communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la Communauté)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer, pour un exercice des compétences à compter du 19 décembre 2020, une commission intercommunale des impôts directs,

- **DÉSIGNE** :

- **Arronville** :
Titulaires : Jessica Faugeras et Eric D'Ornano
Suppléants : Antonio Duarté et Mathilde Vercruysse
- **Auvers-sur-Oise** :
Titulaires : Michel Devise et Jean-Jacques Rotru
Suppléants : Dorothea Oberti et Christophe Mézières
- **Butry-sur-Oise** :
Titulaires : Philippe Prioux et Bruno Bouriaud

- Suppléants : Catherine Aze et Robert Especel
- **Ennery :**
Titulaires : Matthieu Laurent et Marie-Agnès Pitois
Suppléants : Gérard Leroux et Jean-Marie Ruffiandis
 - **Epiais-Rhus :**
Titulaires : Brahim Moha et Dominique Loizeau
Suppléants : Catherine Charaire et Jacqueline Girard
 - **Frouville :**
Titulaires : Jean-Max Fabrega et Lydie Cadinot
Suppléants : Denis Brichon et Gérard Batistella
 - **Hedouville :**
Titulaires : Eric Couppé et Renée Anne Léa Temperville
Suppléants : Christophe Lhortolary et Marie-Cécile Micheline Tomasina
 - **Herouville-en-Vexin :**
Titulaires : Eric Baert et Patrick Lecomte
Suppléants : Philippe Chauvin et Jacques Lebecq
 - **Labbeville :**
Titulaires : Jean-Louis BUSSEREAU et Alain Chouzenoux
Suppléants : Marc Pecquet et Philippe Maignel
 - **Livilliers :**
Titulaires : Marion Walter et Catherine Farge
Suppléants : Jean Abondance et Franck Morin
 - **Nesles la Vallée :**
Titulaires : Christophe Buatois et Frédéric Derouet
Suppléants : Chantal Deshons et Jérôme Leplat
 - **Vallangoujard :**
Titulaires : Alain Vaillant et Emmanuelle Aguilay
Suppléants : Denis Diamoro et Sylvain Demulder
 - **Valmondois :**
Titulaires : Michel Salzard et Philippe Maudet
Suppléants : Martine Sallon et Philippe Marion

Musique : projet de convention « Orchestre à l'école » / Méry-sur-Oise / Education Nationale

DÉLIBÉRATION 2020-80 (musique, gestion, finances)

Monsieur Claude Noël présente le projet d'une convention tripartite avec la ville de Méry-sur-Oise et l'éducation nationale en vue de signer la convention de partenariat portant sur la mise en place d'un « Orchestre à l'école » à l'école élémentaire Jean Jaurès (classe de CE1) pour les années scolaires 2021-2021 et 2021-2022. Il informe également la nécessité d'établir des avenants aux contrats de trois professeurs du Conservatoire de musique Sausseron Impressionnistes intervenant dans le cadre du programme « Orchestre à l'école » de cette commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de partenariat portant sur la mise en place d'un « Orchestre à l'école » à l'école élémentaire Jean Jaurès,
- **DECIDE** d'ajuster les contrats de 3 professeurs afin de répondre à la demande de la

commune de Méry-sur-Oise pour le fonctionnement de son « Orchestre à l'école »,

- **AUTORISE** pour cela la Présidente à établir des avenants aux contrats des trois enseignants de musique pour intervenir dans le cadre du programme « Orchestre à l'école » de la commune de Méry-sur-Oise pendant 24 semaines durant l'année scolaire 2020-2021 et pendant 30 semaines durant l'année scolaire 2021-2022 à raison de :
 - 5 heures hebdomadaires d'enseignement au total pour les trois professeurs par année scolaire (1 heure hebdomadaire de pratique collective pour l'ensemble de la classe, 2 heures hebdomadaires de pratique en pupitre cuivres et percussions par groupe de 8 élèves maximum)
 - 8 heures de restitution publique par année scolaire (2020-2021 et 2021-2022)
 - 6 heures de réunion de coordination et d'évaluation par année scolaire (2020-2021 et 2021-2022).

La Ville de Méry-sur-Oise prenant en charge le coût des interventions réalisées par les professeurs du conservatoire s'acquittera des dépenses correspondantes sur présentation, par la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, de deux titres de recettes, établis sur la base du coût horaire brut chargé, incluant les charges et la rémunération des congés, de chacun des professeurs de musique :

- Pour l'année 2020/2021 : le premier en janvier 2021 à hauteur de 50 % du montant prévisionnel, le second en juin 2021 à hauteur du solde des interventions effectivement réalisées.
- Pour l'année 2021/2022 : le premier en janvier 2022 à hauteur de 50 % du montant prévisionnel, le second en juin 2022 à hauteur du solde des interventions effectivement réalisées.

Informations diverses :

- La Présidente, Isabelle Mézières, informe des éléments suivants :

- Le Conseil des Maires a été élargi à tous les conseillers en date du 8 décembre 2020, les Maires de Valmondois et Vallangoujard, qui ne siègent pas, étaient absents.

Lors du prochain Conseil Communautaire en février 2021, les statuts seront modifiés pour instaurer la Conférence des Maires.

- Concernant l'accueil des gens du voyage une proposition a été présentée par le Maire d'Ennery lors de la réunion de groupe du 8 décembre 2020. Un terrain situé à Ennery (parcelle Z n°600 de 8786m2.) pourrait accueillir 9 places. Un courrier sera envoyé à la

Préfecture pour confirmer ce projet envisageable sur le territoire.

- Il a été voté en Conseil Municipal le 19/12/2020 de la Ville d'Auvers-sur-Oise la gratuité pour les habitants de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour l'accès à la Médiathèque et au musée Daubigny.

- La ville d'Auvers-sur-Oise vient de signer un contrat avec la société ValOrbioCompost pour le recyclage alimentaire au sein de trois groupes scolaires pour un montant de 5000€; des actions seront menées avec l'installation de bennes, de tables de tri...; cela débutera début janvier 2021; la Présidente propose qu'un bilan soit effectué auprès des membres du Conseil Communautaire fin du 1^{er} trimestre 2021; pour les communes qui souhaitent rentrer en contact avec la société vous trouverez ci-dessous les coordonnées : 06 88 23 63 45; contact@valorbiocompost.fr; www.valorbiocompost.fr

- Urbanisme : Isabelle Mézières informe que suite à la demande de Monsieur Gérard Leroux, les deux agents du service urbanisme, actuellement situés à Ennery, vont être installés à Auvers-sur-Oise, dans les locaux de l'Office du Tourisme; le pôle administratif sera également transféré dans les locaux de l'Office du Tourisme.

- Eclairage Public : Eric Couppé informe que la société Soliah a recensé à ce jour dans plusieurs communes, notamment à Hedouville, environ 1500 points lumineux; cette société propose le remplacement des ampoules par de l'éclairage LED de couleur jaune; le but serait de mutualiser l'achat du matériel; des subventions peuvent être accordées notamment auprès du PNR dont les dossiers de demandes de subvention sont à déposer début février; la société Soliah s'occupe du montage des dossiers et des demandes de subventions. Marion Walter indique qu'elle est intéressée et qu'elle transmettra les éléments (points lumineux et nombre d'armoires) le lundi 21 décembre 2020.

-Tiers Lieux du PNR : Benjamin Demailly et Jérôme Leplat indique qu'il s'agit de lieux dans lesquels le PNR serait représenté; un appel à projets est à faire.

- Office du Tourisme : Isabelle Mézières indique qu'avec la crise sanitaire la clientèle américaine et asiatique n'est pas présente. Une nouvelle clientèle, plutôt parisienne, est maintenant présente avec de nouvelles demandes. Malgré cela le bilan 2020 n'est pas positif, deux contrats n'ont pas été renouvelés. Elle informe que le stock de l'office du tourisme est racheté par la Ville d'Auvers-sur-Oise; elle a par ailleurs envoyé des courriers sur la situation financière de l'Office du Tourisme ainsi qu'une demande d'aide urgente à Mesdames Valérie Péresse, Présidente du Conseil Régional Ile-de-France), Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise et Hamida Rezeg, Vice-présidente chargée du Tourisme au Conseil régional Ile-de-France.

- Maison de Santé à Nesles-la-Vallée : Christophe Buatois informe qu'une maison de santé s'ouvrira en janvier 2021 comprenant de nombreux professionnels de santé (médecin généraliste, ostéopathe, sage-femme...).

- Vidéosurveillance : Isabelle Mézières informe qu'une étude préliminaire a été commandée au cabinet Ambre afin de réduire le coût du projet.

- Opérations « Boîtes de Noël » : Cécile Hebert-Jacquet informe qu'une opération de collecte de « Boîtes de Noël » a été effectuée auprès des Auversois pour offrir aux administrés du CCAS de la ville d'Auvers-sur-Oise; cette opération a été une belle réussite et 387 colis ont été réceptionnés; étant donné qu'il n'y a pas 387 administrés inscrits au sein du CCAS d'Auvers-sur-Oise, elle propose de partager le surplus aux autres communes.

La séance est levée à 16h15.

La Présidente,
Isabelle MEZIERES

